**Zeitschrift:** Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de

Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

**Band:** 7 (1766)

Heft: 1

Artikel: Annonce d'une société correspondante dans le Siebenthal

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-382639

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## ANNONCE

D'UNE

## SOCIE'TE' CORRESPONDANTE DANS LE SIEBENTHAL.

TN certain nombre de révérends Pasteurs de cette contrée, persuadés de l'influence de l'industrie, & du bien être du peuple de la campagne, fur leur situation morale; se sont affociés pour s'occuper en commun du progrès de l'œconomie rurale dans ces quartiers, bien convaincus qu'ils ne sauroient s'appliquer en trop de manieres à être utiles aux peuples confiés à leurs foins.

C'est avec une véritable satisfaction que la société de Berne a reçu la liste de ces dignes & vénérables conducteurs du peuple, qui sous la présidence de M. d'Erlach, Seigneur Baillif de Froutingue, & Baron de Spiez, composent

actuellement la fociété du Siebenthal.

MM. Kiburz Pasteur à Vimis vice-Président.

- - à Zweisimmen. Sprungli

à Obervyl. Mathys à Lowine. Dulixer

à Froutingue, Dunz

Sprungli - à Diemtigue. Gecerwer - à Gessenay.

- à Reutingue. secr. Meimer -

à Spiez.

# ANNONCES.

E 23. Mars 1766. s'est tenue à Berne l'assemblée publique de la Société Oeconomique, pour adjuger les prix & les primes de l'année 1765, & pour en déterminer les objets pour les années suivantes.

Le prix rélatif à la question: des moyens de perfectionner les vins, & la culture des vignes & c. a été adjugé à l'auteur du mémoire François, avec la devise: Rien sans peine. C'est M. le Capitaine Felice de Morat. L'accessit a été donné au mémoire François avec la dévise: Vina probantur odore, sapore, colore, nitore & c. M. Boure Geois, doct en méd à Yverdon en est l'auteur.

Le prix rélatif à la question: des causes de la décadence des arts & des métiers dans nos villes, & des moyens de les y ranimer & c. a été adjugé à un mémoire Allemand, avec la devise: Hine lætus urbes pueris florere videmus: Composé par M. Grouner, secretaire baillival à Landshut. L'auteur du mémoire Allemand, avec la dévise: Infandum Regina jubes, renovare dolorem, a obtenu

l'accessit. C'est M. AB. PAGAN, de Nidau,

secr. de la Soc. correspondante &c.

Les primes ordinaires appliquées à la filature en laine & en lin, & à la fabrication des draps & des toiles, ont été gagnées par diverses personnes du Canton Alle nand. Le concours pour les primes du sérantage a été beaucoup plus grand encore, que du passé.

Quatre primes, de trois ducats châcune, ont été distribuées aux pa ticuliers cy-après nommés, pour avoir élevé un ce t in nombre de cochons dans le Pays de Vaud. Pierre Feu J. Pierre, de Bex; Abr. du Cimetière, de Montcherand; David Margot, de Vuitebœuf; David Schneider, à Valeire.

Prix & primes pour l'année 1766.

La Société offre un prix de vingt ducats à celui qui résoudra le mieux le problème suivant: Quel est le prix des grains le plus avantageux dans le Canton de Berne, tant pour le laboureur que pour l'acheteur; & quels sont les moyens les plus propres pour les amener à ce prix, & les y maintenir? Un prix de vingt ducats à celui qui

traitera le mieux cette question: Comment pourroit-on d'un côté augmenter le produit des mines, & de l'autre prendre des mesures pour que des entrepreneurs imprudens ne s'y ruinent?

Deux primes, l'une de fix ducats, l'autre de deux, pour le produit proportionnel le plus considérable d'une pièce de terre semée de lin, contenant cinq mille pieds quarrés. On laisse à la volonté de châcun de choisir le terrein, l'engrais & la graine. Quant au mésurage du champ, ou à sa contenance, quant à son état avant la moisson, à son produit en lin, soit travaillé, soit non travaillé, & aux expériences faites à ces deux égards, on adressera sur tout s ces circonstances à M. Tschifeli, vice président de la société, un témoignage ou certificat, expédié par le révér. Pasteur, ou par un préposé du lieu.

Six primes de cinq ducats, de quatre, de trois, de deux, & d'un ducat, & de quatre francs, sont destinées aux plus grandes recoltes en lin, à les comparer par le poid. Il faut en fournir l'échantillon, avec le certificat du révérend Pasteur ou du pré-

posé avant la fin de l'an 1767.

Trois primes, une de trois, de deux, & d'un ducat, aux séranceurs qui auront fait le plus bel ouvrage. Les essais se feront publiquement, le prémier mardi du mois de Mars 1767. sur la terrasse du consistoire à Berne.

Trois primes semblables sont destinées à la filature du chanvre & du lin. Il faut remettre les échantillons au plus tard le jour du grand marché de Berne en Janvier 1767 à M. Tschifeli. On en offre trois pareilles aux mêmes conditions aux fileuses du Païs de Vaud en particulier.

Trois semblables primes sont destinées sous les mêmes conditions, à la filature de

la laine.

Trois de même à la filature du coton tordu.

Trois semblables, aux inventeurs des plus beaux desseins de linge de table à façon double.

Tous les échantillons pourront être adressés francs de port à M. Tschifeli, en indiquant le nom de l'ouvrier dans le ceratificat. On les rendra francô après que le jugement aura été porté.

Trois primes, de deux ducats châcune,

feront données aux trois particuliers du pais de Vaud, qui dans le courant de l'année 1766 auront engraissé le plus grand nombre de cochons.

Trois autres de même valeur, à trois particuliers, qui auront dans le même terme fourni au marché les cochons les plus gras, à juger par le poid des bêtes. Les certificats sur ces deux articles doivent être fournis avant le 1 Mars 1767.

Prix & primes, pour l'année 1767. annoncées dès à présent.

La Société offre un prix de 20 ducats à celui, qui resoudra le mieux le problème suivant: Dans quelles circonstances les fabriques & les manufactures sont elles favorables ou nuisibles à la population & à l'agriculture dans ce païs? Et quelles sont les regles de prudence à observer pour combiner ces deux objets, & subordonner le prémier au second.

Un autre prix de vingt ducats à celui qui traitera le mieux cette question: Comment pourroit-on introduire dans le païs de Vaud la même industrie, Es la méthode suivie avec

un si grand succès dans la partie Allemande du Canton par rapport à divers objets essentiels de l'œconomie rurale, tels que la culture des prairies, & celle des arbres fruitiers, des racines & des plantes potagéres; la méthode d'élever & de nourrir les cochons dans l'étable; l'attention nécessaire pour former, préparer & employer les engrais & c.? Et par quels moyens promts & faciles pourroit-on dresser la jeunesse des villages du Païs de Vaud à connoître, à adopter, à pratiquer & à se rendre habituelle l'œconomie Allemande, dans les parties, où elle mérite la préférence?

Un autre prix de dix ducats est offert à celui qui aura le micux repondu à la question suivante: 1°. Quels sont les obstacles qui empêchent que dans l'Aargau on ne file le coton aussi sin qu'il seroit nécessaire pour donner aux toiles la finesse de celles fabriquées dans le Toggenbourg? Quels seroient les moyens les plus efficaces pour perfectionner à ce point notre filature du cotton? 2°. Quels peuvent être les obstacles, qui pourroient empêcher les tisserands d'atteindre à la qualité des toiles de coton du Toggenbourg? Comment pour-rions-nous perfectionner notre manufacture

au point de ne pas craindre le concours des Toggenbourgeois ni dans le prix ni dans la qualité?

Le prix proposé par M. le Baron de Beroldinguen subsiste toujours; il est de cinq Louis neuss, & il a pour objet: D'indiquer la meilleure préparation & la moins coûteuse des divers engrais provenant de bestiaux, rélativement à la variété des terres & des plantes.

La Société avoit proposé un prix de vingt ducats pour l'année 1765. à celui qui auroit sourni la balance la mieux raisonnée de la plus approchante esc. du commerce du Canton de Berne. Le même prix subsiste encore

pour l'année 1767.

Elle a promis de même un prix de vingt ducats au taneur qui aura accommodé sans l'usage de la chaux, les douze cuirs qui seront estimés par les connoisseurs les plus parfaits pour semelles On remettra les échantillons avant le grand marché de Berne, en Janvier 1768.

Enfin la Société destine six primes de deux ducats châcune, à des païsans, qui prouveront par des certificats, avoir livré au marché jusques à la fin de 1767, le plus

grand nombre de jeunes cochons élevés chez eux, & de taille à être ensuite engraissés.

Distributions des primes annoncées par la loterie de Berne, pour la culture des mûriers blancs, dans le Canton.

Trois primes en faveur des trois pépinières qui seront trouvées les plus considérables dans le mois de Septembre 1769. savoir:

Une prime pour la plus considé.		
rable, de	Liv.	150
Une dite pour la suivante -		100
Une dite pour la troisséme -	pod	50

Vingt primes pour les plus belles plantations à demeure dans le voisinage des villes du Canton.

Une de			-					500
Une de	-	tes	-	-	•	sta	-	300
Une de	-		-	-	-	-	-	200
Dix-sept	de	I	00	•	4	•	pr	1700

Ensemble 3000

Il ne pourra tomber qu'une de ces 20 primes à châque ville; la plus forte pour le plus bel établissement fait dans le voi-sinage d'une ville; les autres successivement à proportion de la persection des établissement mens des concurrens. Ces établissemens ne doivent pas être au dessous de 500 pieds d'arbres, dont la moitié entés.

Cinquante primes, de 20 francs châcune, pour autant de personnes, qui auront planté dans les villages au moins 50 mûriers, & qui font - - - Liv. 1000

Cent primes de 10 francs châcune, pour les personnes, qui auront planté au moins 25. des sus fusdits arbres dans les villages

1000

Fait en tout Liv. 5000

NB. Exclusion aux primes cy-dessus des personnes qui ont déja reçu des gratifications de LL. EE. pour de pareilles plantations.

Les personnes, qui voudront concourir pour les primes, sont priées de se procurer des certificats du nombre de leurs plantes, & de leur état en Septembre 1769. La Société Oeconomique prie les Sociétés correspondan-

## (XLVIII)

tes, ou les préposés du lieu, de donner ces certificats, & de marquer le nom de la personne, qui veut concourir, dans un billet séparé & cacheté. L'on adjugera ces primes en Novembre 1769.

